

# La lettre de la CLI

la lettre de la Commission Locale d'Information du CNPE de Cattenom

Basse-Ham • Basse-Rentgen • Berg-sur-Moselle • Beyren-lès-Sierck • Boust • Breistroff-la-Grande • Cattenom • Distroff • Elzange • Entringe • Evrange • Fixem • Gavisse Hagen • Haute-Kontz • Hettange-Grande • Hunting • Illange • Inglange • Kanfen • Kerling-lès-Sierck • Koenigsmacker • Kuntzig • Mallang • Manom • Mondorff • Oudrenne Puttelange-lès-Thionville • Rettel • Rodemack • Roussy-le-Village • Stuckange • Terville • Thionville • Valmestroff • Volmerange-les-Mines • Yutz • Zoufftgen



© Guillaume Ramon

## Édito

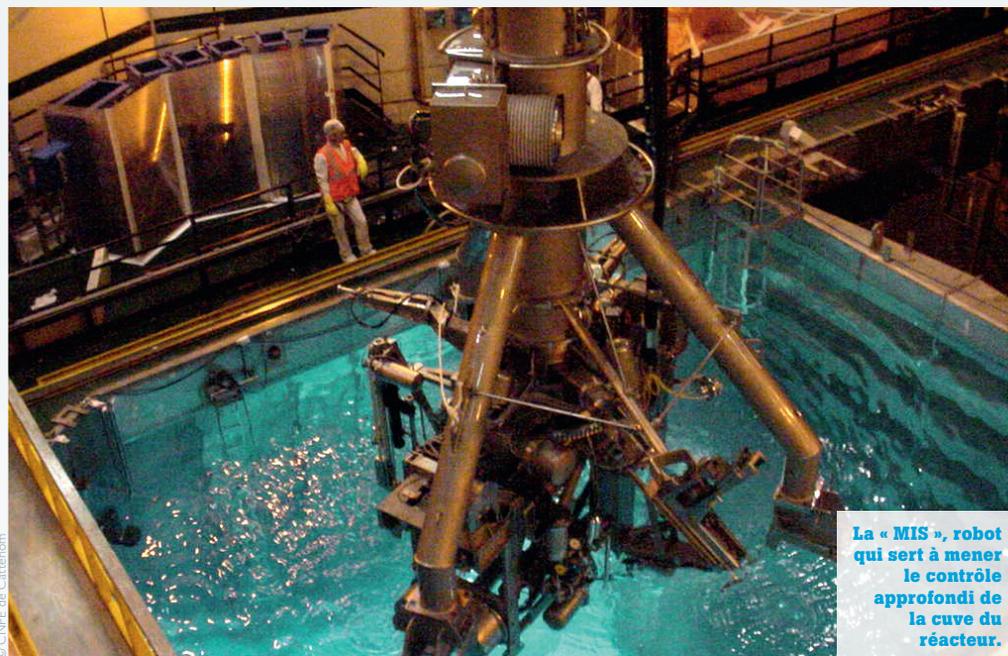
Depuis de nombreuses années, l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI) et les CLI se mobilisent pour un élargissement du périmètre des Plans Particuliers d'Intervention (PPI). Leurs voix ont porté : le 26 avril, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a annoncé que le périmètre autour des centrales serait étendu à 20 km, contre 10 actuellement. Une circulaire du 3 octobre a confirmé cette mesure, et en a ajouté de nouvelles : l'évacuation immédiate des populations dans un rayon de 5 km, l'interdiction de consommation de denrées alimentaires dès la phase d'urgence, la prise en compte du contexte local par les Préfets pour prendre des mesures de protection des populations. Pour les CLI – comme pour les populations –, les enjeux sont importants. Toutes les nouvelles communes seront représentées dans les CLI, qui devront élargir leur zone de diffusion d'information. Pour le CNPE de Cattenom, le PPI passerait de 105 000 à 400 000 personnes. Les CLI et l'ANCCLI souhaitent la création d'un groupe de travail pour appréhender au mieux l'obligation faite par la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte d'informer les populations du rayon PPI sur les risques liés à la présence d'installations nucléaires. Sensibiliser les riverains à la conduite à tenir et aux bons gestes, tels que la prise des comprimés d'iode (dont la distribution sera étendue), à adopter en cas d'incident, est crucial. Informer pour mieux protéger, c'est le rôle que vont continuer à jouer les CLI, sur un périmètre élargi.

**Rachel Zirovnik**  
Vice-Présidente de la CLI  
Conseillère Départementale  
du canton de Yutz  
Maire de Mondorff

## À LA UNE ●●●

# Grand projet industriel Un premier bilan

Clap de fin pour la troisième visite décennale de la tranche 1 de la centrale de Cattenom. Jalon important du projet industriel d'EDF, ce chantier d'une ampleur exceptionnelle a mobilisé jusqu'à 3 500 personnes sur le site.



© CNPE de Cattenom

La « MIS », robot qui sert à mener le contrôle approfondi de la cuve du réacteur.

**L**e 25 octobre, les équipes de la centrale de Cattenom ont reconnecté l'unité de production n° 1 au réseau électrique. Elle avait été mise à l'arrêt le 28 mai 2016 pour sa troisième visite décennale, véritable check-up des installations. En cinq mois, ce sont pas moins de 18 000 activités qui ont été réalisées, pour un coût de 100 M€. Les 1 400 salariés de la centrale ont été mobilisés, ainsi que des entreprises prestataires. Au cœur de l'activité, 3 500 personnes environ sont intervenues chaque jour sur le site.

### ■ Augmenter le niveau de sûreté

La tranche 1 a fait l'objet de contrôles approfondis et réglementaires des principaux composants : cuve du réacteur, circuit primaire, enceinte du bâtiment réacteur. Des travaux de maintenance courante ont été réalisés, et un tiers du combustible contenu dans le réacteur a été remplacé. Les équipes ont aussi rénové et modernisé l'installation à travers des opérations exceptionnelles, telles que la rénovation d'un

semi-condenseur (remplacement de 64 242 tubes en laiton par des tubes en titane), le remplacement des trois pôles du transformateur principal, la rénovation du contrôle-commande – soit l'ensemble des systèmes et matériels qui permettent de contrôler le fonctionnement d'une unité et de régler sa production –, ou encore la visite complète d'un corps basse pression de la turbine. C'est l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) qui se prononcera sur la prolongation de 10 ans de l'exploitation de l'unité de production n° 1. Cette visite décennale s'inscrit dans une dynamique ambitieuse et très large, à savoir le grand projet industriel (Grand Carénage) d'EDF. Échelonné jusqu'en 2025, ce programme (51 Md€ à l'échelle nationale) vise à assurer la durée de vie des 58 réacteurs du parc au-delà de 40 ans, à relever leur niveau de sécurité via les visites décennales et à mettre en œuvre les mesures décidées par l'ASN suite à l'accident de Fukushima. Au CNPE de Cattenom, les troisièmes visites décennales dureront jusqu'en 2022.

## CLI transfrontalières

# Protéger les pays et les populations

Le 20 juin, les CLI transfrontalières ont évoqué les enjeux d'information et de participation du public dans la préparation en cas de crise nucléaire et la nécessité de créer une culture commune du risque.



## Savoir réagir en cas de crise

Les 29 et 30 novembre à Luxembourg, une table ronde européenne a porté sur la question de la préparation et la réponse aux situations accidentelles et post-accidentelles nucléaires. Il s'est agi de présenter les résultats clés de différentes initiatives, et de les discuter afin de formuler des recommandations en vue d'améliorer la situation présente. L'organisation était assurée par l'ANCCLI, la Commission Européenne, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN). La vice-présidente de la CLI de Cattenom, Rachel Zirovnik, est intervenue pour faire part de son expérience de terrain.

pays où l'accident s'est produit). HERCA et WENRA considèrent que l'évacuation des populations doit être préparée jusqu'à 5 km autour des centrales nucléaires, la mise à l'abri et l'ingestion de comprimés d'iode stable jusqu'à 20 km (voire jusqu'à, respectivement, 20 et 100 km).

Treize recommandations ont été formulées, dont la nécessaire diversité des représentants des pays voisins dans les exercices de crise, le développement de la « culture du risque » dès le plus jeune âge, la systématisation de la présence des CLI dans les exercices et leur préparation.

\* Autorités de Radioprotection Européennes et Autorités de Sûreté Européennes.

2 Une réunion en deux temps du groupe de travail des CLI transfrontalières (Cattenom, Manche, Gravelines, Chooz, Fessenheim, Somanu, Bugey) s'est tenue le 20 juin au Conseil Départemental de la Moselle.

La première session a permis de présenter le Plan National de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur, qui définit l'organisation gouvernementale mise en place avec les acteurs du nucléaire, dont les CLI. La communication nationale et locale ne peut fonctionner que lorsque la « culture du risque » a été intégrée en amont par les populations. Cette première session a également permis de discuter des forces et des faiblesses des Plans Particuliers d'Intervention (périmètres de 10 km autour d'une centrale nucléaire, qui passeront prochainement à 20 km selon la circulaire du 3 octobre dernier). Le groupe de travail, tout comme l'Association Nationale des CLI (ANCCLI), conseille une extension des zones de préparation aux situations d'urgence au-delà de 20 km. Il paraît souhaitable, par ailleurs, de disposer d'un système d'information transfrontalier comprenant une cellule de crise commune. Enfin, les conditions d'un dialogue entre les experts doivent exister pour préparer un éventuel accident.

La session 2 s'est intéressée à l'approche européenne HERCA-WENRA\*, qui promeut la transmission rapide d'informations entre les pays concernés et la cohérence des recommandations émises pour la protection des populations (en s'alignant sur les mesures prises par le

RÉUNION D'INFORMATION

# CLI

Commission Locale d'Information du CNPE de Cattenom

La Commission Locale d'Information auprès du Centre nucléaire de production d'électricité de Cattenom ouvre au public sa prochaine réunion

**Jeudi 10 novembre**  
à 9h30

Conseil Départemental de la Moselle - Metz  
Salle des Délibérations

Seront évoqués

- l'actualité du site
- le bilan de l'Autorité de sûreté nucléaire pour l'année 2015
- la campagne de distribution des comprimés d'iode stable
- l'actualité des « dossiers barrés »

www.moselle.fr/cli

© Dpt57 - Direction de la Communication

## Ouverture de la CLI au public

La loi du 17 août 2015

relative à la Transition

Énergétique pour la Croissance Verte a renforcé les missions des CLI et l'information des populations. Une des mesures en découlant est l'organisation annuelle obligatoire d'une réunion publique ouverte à tous. La CLI de Cattenom a fait le choix d'ouvrir sa deuxième réunion annuelle au public. Sept personnes non membres ont ainsi assisté à la réunion du 10 novembre, dont les modalités d'organisation ont été fixées dans le règlement intérieur, validé en séance plénière.

## Anomalies de Creusot-Forge

# Pas d'impact pour Cattenom

Des anomalies ont été décelées dans le suivi des processus de fabrication d'équipements à l'usine Areva du Creusot. Une concerne Cattenom. D'après EDF, cela ne remet pas en cause la sûreté des équipements des réacteurs français. L'ASN enquête encore.

**E**n avril 2015, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a rendu publique l'information selon laquelle une anomalie avait été détectée dans la composition de l'acier du couvercle et du fond de la cuve du réacteur EPR en chantier à Flamanville. Les mesures réalisées entre 2012 et 2014 indiquent une teneur en carbone trop importante. En cas de choc thermique (notamment l'envoi d'eau froide dans le circuit chaud, ce qui peut arriver dans certains scénarios accidentels), ce trop-plein de carbone rend l'acier cassant, donc vulnérable à la fissuration.

À la suite de cette découverte, Areva, propriétaire de l'établissement concerné Creusot-Forge, a été sommée de mener des tests complémentaires pour démontrer que le matériau de la cuve et du couvercle pouvait se déformer sans se rompre et résister à la propagation d'une fissure sous contrainte mécanique. Parallèlement, un audit a été mené sur les fabrications de Creusot-Forge. Des incohérences dans les dossiers de fabrication – les procès-verbaux consignés affichent des valeurs différentes de celles portées dans les procès-verbaux du rapport de fin de fabrication destiné au client – ont été détectées. Selon l'ASN et Areva, environ 400 dossiers (sur 10 000 audités au cours d'une période remontant à une cinquantaine d'années)

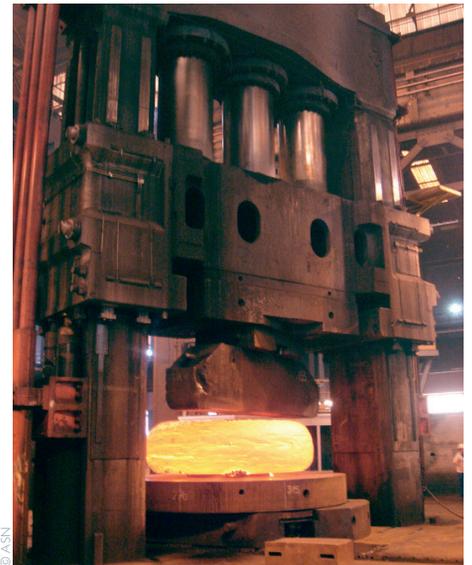
sont concernés, dont 87 pour des éléments en activité sur le parc nucléaire français.

### ■ La plupart des anomalies n'ont pas de conséquences sur la sûreté

À Cattenom, un réacteur est affecté par l'une de ces irrégularités : deux analyses chimiques montrent des valeurs différentes pour une même pièce ; toutefois, les deux sont conformes à la spécification. Après la vérification et l'examen approfondi des éléments transmis par EDF et Areva, l'ASN a considéré que l'irrégularité constatée ne présentait pas de conséquence sur la sûreté de l'installation.

Sur les 87 anomalies répertoriées portant sur les réacteurs en fonctionnement, 86 sont considérées par EDF comme sans impact et « de nature documentaire ». La dernière, l'irrégularité la plus préoccupante, concerne une masselotte (masse de métal servant lors du refroidissement d'une pièce forgée, et concentrant une partie des impuretés du métal), qui n'aurait pas été retirée d'un des générateurs de vapeur du réacteur n° 2 de la centrale de Fessenheim lors de son forgeage.

L'ASN mène sa propre analyse de chacune des irrégularités, en liaison avec l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire). Son examen porte en priorité sur



les 23 cas présentant, a priori, le plus d'enjeux pour la sûreté. Elle a ainsi suspendu le certificat d'épreuve du générateur de vapeur de Fessenheim, entraînant le maintien à l'arrêt du réacteur n° 2. EDF et Areva ont décidé de réaliser des examens sur ce générateur de vapeur, ainsi qu'un programme d'essais complémentaires, dans l'objectif de demander la levée de la suspension du certificat d'épreuve.

À l'avenir, la surveillance des prestataires et fournisseurs devrait faire l'objet d'une vigilance particulière.

## LE CHIFFRE

# 51,6 %

Au 8 septembre 2016, 51,6 % des nouvelles boîtes de comprimés d'iode avaient été retirées par les foyers du PPI de Cattenom (contre 50 % au niveau national). 29,7 % (30 % au niveau national) l'avaient été par les entreprises et établissements recevant du public, 88,3 % par les établissements scolaires (80 % au niveau national). N'hésitez pas à aller récupérer les vôtres chez votre pharmacien (avec le bon de retrait transmis début 2016 ou un justificatif de domicile pour les nouveaux arrivants). À noter que l'ingestion d'iode doit être associée à d'autres gestes en cas d'alerte nucléaire.

alerte nucléaire  
je sais quoi faire !

Vous entendez  
le signal d'alerte de la sirène,  
vous recevez une alerte  
sur votre téléphone

### 6 RÉFLEXES POUR BIEN RÉAGIR

1

Je me mets  
rapidement à l'abri  
dans un bâtiment

2

Je me tiens  
informé(e)

3

Je ne vais pas  
chercher mes enfants  
à l'école

4

Je limite mes  
communications  
téléphoniques

5

Je prends de l'iode  
des que j'en reçois  
l'instruction

6

Je me prépare à une  
éventuelle évacuation

www.distribution-iode.com  
0 800 96 00 20 [Service Urgence](#)



## CNPE de Cattenom

# Trois événements significatifs de niveau 1

Entre juin et octobre, le CNPE de Cattenom a déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire trois événements significatifs de niveau 1 sur l'échelle INES. Aucun n'a eu d'impact sur la sûreté des installations.

**Le 5 juin**, une opération de maintenance sur l'unité de production n° 1 a permis de détecter un dysfonctionnement sur l'alimentation électrique de deux vannes du système d'injection de sécurité, qui les rendait indisponibles depuis la salle de commande. Le système d'injection de sécurité assure le refroidissement du cœur, notamment en cas de brèche sur le circuit primaire. Les vannes restaient toutefois pleinement manœuvrables depuis les locaux électriques de l'unité de production n° 1. Le jour même, les équipes de la centrale sont intervenues pour remettre le matériel en conformité. Déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) le 7 juin, cet événement significatif a été classé au niveau 1 de l'échelle INES, du fait de la durée de l'indisponibilité (la cause identifiée du dysfonctionnement datant du 3 juin).

**Le 7 juillet**, le CNPE a constaté l'indisponibilité partielle du système de conditionnement de l'air en salle de commande de l'unité de production n° 4. Le système de filtration d'iode garantit la sécurité des opérateurs en cas d'accident avec des rejets radioactifs. L'air est préchauffé pour garantir l'efficacité de cette filtration par deux résistances électriques. Dans le cas présent, une résistance avait été débranchée lors d'une activité de maintenance le 23 juin. Dès la détection de cette anomalie, le système a été remis en conformité. L'amplitude du délai de détection de cet écart a conduit la centrale à le déclarer à l'ASN (le 8 juillet) comme événement significatif de niveau 1. En cas de besoin, la seconde résistance aurait permis de faire fonctionner la filtration iode.

**Le 26 octobre**, une alarme concernant une augmentation d'activité sur une chaîne de mesure sur un des quatre générateurs de vapeur de l'unité de production n° 1 apparaît en salle de commande. L'application des consignes d'exploitation confirme l'absence de montée réelle d'activité. L'analyse des enregistreurs associés aux chaînes de mesure met en évidence une évolution concomitante sur une deuxième chaîne de mesure, également sans confirmation réelle. Après investigations, les équipes techniques identifient un défaut de connexion de fils sur une armoire électrique, qui explique la mauvaise transmission des informations. Compte tenu de la détection tardive de cet événement, il a fait l'objet d'une déclaration à l'ASN le 27 octobre comme événement significatif sûreté de niveau 1.

## Les membres de la CLI

■ **Patrick Weiten**, Président de la CLI, Président du Conseil Départemental de la Moselle, Conseiller Départemental du canton de Yutz, Député - circonscription de Thionville-Est ■ **Philippe Leroy**, Sénateur de la Moselle ■ **Dr Khalifé Khalifé**, Conseiller Régional ■ **Rachel Zirovnik**, Vice-Présidente de la CLI, Conseillère Départementale du canton de Yutz ■ **Isabelle Rauch**, Vice-Présidente du Conseil Départemental - canton de Metzervisse ■ **Pierre Zenner**, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse ■ **Pauline Lapointe-Zordan**, Vice-Présidente du Conseil Départemental - canton de Thionville ■ **Olivier Rech**, Conseiller Départemental du canton de Thionville ■ **Katia Muller**, Conseillère Départementale du canton de Bouzonville ■ **Laurent Steichen**, Vice-Président du Conseil Départemental - canton de Bouzonville ■ **Katia Genet-Maincion**, Vice-Présidente de la CC Cattenom et Environs (CCCE), Maire de Berg-sur-Moselle ■ **Denis Baur**, Vice-Président de la CCCE, Maire de Kanfen ■ **Guy Kremer**, Représentant de la CCCE, Maire de Boust ■ **Jean Wagner**, représentant de la CCCE, Maire de Gavisse ■ **Marie-Marthe Dutta-Gupta**, Représentante de la CCCE, Maire de Fixem ■ **Gérard Theis**, Vice-Président de la CCCE, Maire de Breistroff-la-Grande ■ **Gérard Guerdier**, Vice-Président de la CCCE, Maire de Rodemack ■ **Jean-Marie Mizzon**, Vice-Président de la CA Portes de France Thionville (CAPFT), Maire de Basse-Ham ■ **Henri Boguet**, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Fontoy ■ **Marc Ferrero**, Assesseur de la CAPFT, Maire d'Havange ■ **Patrick Becker**, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Kuntzig ■ **Jean Klop**, Vice-Président de la CAPFT, Maire de Manom ■ **Jean Kieffer**, Représentant de la CC de l'Arc Mosellan, Maire de Kédange-sur-Canner ■ **Jean-Luc Niedercorn**, Représentant de la CC des Trois-Frontières, Maire de Kirschnaumen ■ **Bernard Zenner**, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Cattenom ■ **Jean Oury**, Institut Européen d'Écologie ■ **Dr Bernard Py**, Association pour la Sauvegarde de la Vallée de la Moselle ■ **Marc Tabouret**, Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie ■ **Marcel Philippon**, Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ■ **Léon Hoff**, CGC ■ **Patrick Mangenot**, CFDT ■ **Jean-Luc Hagen**, CGT ■ **Didier Holz**, CFTC ■ **Marc Houver**, DGS du Conseil Départemental de la Moselle ■ **Colonel Vallier**, Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle ■ **Anne Ribayrol-Flesch**, CESER ■ **Maude Korsec**, Représentante du milieu industriel, désignée par la CCI Moselle ■ **Marie-Laurence Herfeld**, Représentante de la profession agricole, désignée par la Chambre d'Agriculture de la Moselle ■ **Dr Jean-Paul Merlin**, Conseil départemental de l'Ordre des Médecins ■ **Thierry Bonnet**, Sous-Préfet de Thionville ■ **Fabrice Leoni**, Directeur du SIACEDPC ■ **Michel Mulic**, Délégué territorial de l'ARS pour la Moselle ■ **Thierry Rosso**, Directeur du CNPE de Cattenom ■ **Jean-Cyr Darby**, Directeur de la Communication du CNPE de Cattenom ■ **Emmanuelle Gay**, Déléguée territoriale de l'ASN Strasbourg ■ **Pierre Bois**, Chef de la division de Strasbourg de l'ASN ■ **Wolfram Leibe**, Maire de la Ville de Trèves ■ **Günther Schartz**, Landrat du Landkreis Trier-Saarburg ■ **Daniela Schlegel-Friedrich**, Landrätin du Landkreis Merzig-Wadern ■ **Thomas Seilner**, Ministère de l'Environnement et de la Protection des consommateurs du Land de Sarre ■ **Luc Feller**, Haut-commissaire à la Protection Nationale du Grand-Duché de Luxembourg ■ **Dan Biancalana**, SYVICOL, Échevin de Dudelange ■ **Véronique Biorði**, Bourgmestre d'Aubange ■ **Stéphane Cools**, Ministère de l'Environnement de la Wallonie ■ **Didier Ossemond**, Président de GIM'Est ■ **Roger Spautz**, Greenpeace Luxembourg.

**La lettre de la CLI dans les mairies et EPCI.** La Lettre de la CLI du CNPE de Cattenom est désormais uniquement disponible dans les mairies et EPCI du PPI. Vous pouvez consulter ou télécharger tous les numéros, accessibles également en allemand, sur le site du Conseil Départemental de la Moselle. [www.moselle.fr/cli](http://www.moselle.fr/cli)